



Qui sommes-nous / Infos et presse

Communiqué de presse

Le Credit Suisse parvient à un accord avec la Fédération Romande des Consommateurs concernant l'indemnisation de clients ayant des produits à capital protégé Lehman Brothers

- Accord de large portée avec une importante organisation de protection des consommateurs
- 1700 clients supplémentaires seront indemnisés pour un montant total de quelque 50 millions de francs

Zurich, 21 avril 2009

Le Credit Suisse a annoncé aujourd'hui avec la Fédération Romande des Consommateurs un accord concernant l'indemnisation de clients ayant des produits à capital protégé Lehman Brothers.

Le Credit Suisse a conclu un accord avec la Fédération Romande des Consommateurs (FRC) à bien plaisir et sans reconnaissance d'une obligation juridique, en vertu duquel il soumettra une offre de rachat aux clients représentés par la FRC qui, au 31 août 2008, disposaient d'une fortune globale de 500 000 francs maximum au Credit Suisse et avaient investi plus de 20% de cette fortune globale dans des produits à capital protégé Lehman Brothers. Proposée sur la base d'une analyse de la situation individuelle de chaque client représenté par la Fédération Romande des Consommateurs et par Me Matteo Pedrazzini, cette offre porte sur 50% à 70% de la valeur nominale des produits rachetés. Par ailleurs, dans certains cas, le Credit Suisse fera une offre de rachat à des clients qui ne remplissent pas entièrement les critères définis avec la Fédération Romande des Consommateurs, mais qui, suite aux pertes liées aux produits à capital protégé Lehman Brothers, sont dans une situation personnelle ou financière particulièrement difficile.

En outre, le Credit Suisse soumettra la même offre à tous ses clients en Suisse qui, au 31 août 2008, disposaient d'une fortune globale de 500 000 francs maximum au Credit Suisse et avaient investi plus de 20% de cette fortune globale dans des produits à capital protégé Lehman Brothers. La banque contactera directement les clients concernés.

Le Credit Suisse proposera des offres de rachat de produits à capital protégé Lehman Brothers à quelque 1700 clients, pour un montant global d'environ 50 millions de francs.

Walter Berchtold, Chief Executive Officer Private Banking, a déclaré: «Pour le Credit Suisse, la confiance et la satisfaction de ses clients sont au centre de son attention. Nous avons beaucoup de compréhension pour la situation difficile dans laquelle se sont retrouvés certains clients suite à l'annonce de la faillite de Lehman Brothers et avons donc cherché très tôt à faire preuve de souplesse. Au cours de ces dernières semaines, nous avons élaboré une solution pour les clients concernés dans un dialogue intensif et constructif avec la Fédération Romande des Consommateurs. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui un accord de large portée.»

Cet accord vient compléter les mesures prises dans un premier temps pour indemniser les clients concernés. Le Credit Suisse avait réagi dès l'annonce de la faillite de Lehman Brothers et analysé la situation des investisseurs touchés. Pour lui, l'examen de chaque cas individuel selon des critères objectifs était une priorité. Au sens d'une première mesure, le Credit Suisse avait décidé de faire un geste envers des clients particulièrement touchés et avait défini des critères clairs. Ainsi, la banque avait en particulier soumis une offre de rachat à tous ses clients qui, au 31 août 2008, disposaient d'une fortune globale de 500 000 francs maximum au Credit Suisse et avaient investi plus de 50% de cette fortune globale dans des produits à capital protégé Lehman Brothers.

Avec l'accord annoncé aujourd'hui, le Credit Suisse soumet, à bien plaisir et sans reconnaissance d'une obligation juridique, à plus de 3700 clients en tout une offre de rachat individuelle pour une valeur totale de quelque 150 millions

Contact

- [Contacts presse](#)
- [Contacts investisseurs](#)
- [Où nous trouver](#)

Services Web

- [News par RSS](#)
- [Imprimer cette page](#)
- [Mailer cette page](#)
- [Cette page comme](#)

PDF

de francs.

Le Credit Suisse continue de s'engager pour l'ensemble de ses clients concernés. Il soutiendra notamment les clients qui le souhaitent dans leurs démarches pour faire valoir leurs droits dans le cadre de la procédure d'insolvabilité de Lehman Brothers.

Collaboration future entre le Credit Suisse et la Fédération Romande des Consommateurs

Pour poursuivre le dialogue constructif et ouvert qui s'est instauré dans le cadre de cette affaire, le Credit Suisse et la Fédération Romande des Consommateurs ont décidé d'instituer un échange d'idées sur des questions de consommation afin d'améliorer encore, sur la base des expériences mutuelles, les prestations bancaires dans l'intérêt des clients et des consommateurs.

Renseignements:

- Media Relations Credit Suisse, Tél. +41 844 33 88 44, media.relations@credit-suisse.com

Credit Suisse

Le Credit Suisse est une banque leader sur le plan international, qui offre à ses clients des prestations internationales dans les domaines du private banking, de l'investment banking et de l'asset management. Il propose des services de conseil, des solutions globales et des produits novateurs aux entreprises, aux clients institutionnels et aux particuliers fortunés du monde entier ainsi qu'aux clients retail en Suisse. Le Credit Suisse est présent dans plus de 50 pays et emploie quelque 47 800 personnes. Le Credit Suisse, dont le siège est à Zurich, est composé de plusieurs entités juridiques dans le monde. Les actions nominatives (CSGN) du Credit Suisse Group AG, société-mère du Credit Suisse, sont cotées en Suisse, ainsi qu'à New York sous la forme d'American Depositary Shares (CS). Pour plus d'informations sur le Credit Suisse, rendez-vous à l'adresse www.credit-suisse.com.

Déclaration de mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives au sens de la loi Private Securities Litigation Reform Act. En outre, nous-mêmes et des tiers en notre nom pourrions faire ultérieurement des déclarations prospectives. De telles déclarations pourraient notamment inclure, sans limitation, des informations quant aux points suivants:

- nos projets, objectifs ou buts;
- notre performance économique future ou nos perspectives;
- l'incidence potentielle de certains événements sur notre performance future; et
- des hypothèses sous-jacentes à ces informations.

Des termes tels que «estimer», «anticiper», «s'attendre à», «avoir l'intention de», «prévoir» ou d'autres termes analogues indiquent le caractère prospectif de certaines informations; toutefois, il existe d'autres moyens de mettre en évidence ce caractère. Nous ne prévoyons pas de mettre à jour lesdites informations prospectives, sauf si les prescriptions légales relatives aux titres l'exigent.

Les informations prospectives recèlent, de par leur nature, des incertitudes et des risques généraux ou particuliers; en outre, les prédictions, prévisions, projections ou autres types de formulations contenues, explicitement ou implicitement, dans des informations prospectives peuvent ne pas se réaliser. Nous vous mettons en garde contre le fait qu'un certain nombre de facteurs importants pourraient conduire à des résultats s'écartant en substance des projets, objectifs, attentes, estimations et intentions formulés dans le cadre de telles informations. Ces facteurs incluent:

- l'aptitude à maintenir une liquidité suffisante et à accéder aux marchés des capitaux;
- les fluctuations du marché et des taux d'intérêt;
- la conjoncture économique mondiale en général et celle, en particulier, des pays dans lesquels nous effectuons nos opérations, notamment le risque d'un ralentissement durable de l'économie américaine ou mondiale en 2009 et au-delà;
- l'impact direct et indirect de la poursuite de la détérioration des marchés subprime ou d'autres marchés immobiliers;
- de nouvelles décisions défavorables en termes de rating de la part des agences de notation de crédit concernant des produits structurés de crédit ou d'autres engagements dans des crédits ou des assureurs monoline (rehausseurs de crédit);
- la capacité de nos contreparties à honorer leurs engagements envers nous;
- les effets de politiques fiscales, monétaires, commerciales et de leur modification, ainsi que ceux des fluctuations de change;
- les événements politiques et sociaux, y compris les guerres, troubles civils ou activités terroristes;
- le risque de contrôle des changes, d'expropriation, de nationalisation ou de confiscation d'actifs dans des pays dans lesquels nous effectuons nos opérations;
- des facteurs opérationnels tels que la défaillance de systèmes, l'erreur humaine ou l'incapacité de mettre en oeuvre correctement des procédures;
- les actions entreprises par des organismes de régulation à l'égard de nos activités et pratiques professionnelles dans un ou plusieurs pays où nous effectuons nos opérations;
- les effets dus aux changements de législation, de règlements ou de normes ou pratiques comptables;
- la concurrence dans des zones géographiques ou des domaines d'activité dans lesquels nous effectuons nos opérations;
- la possibilité de recruter et de retenir du personnel qualifié;
- la capacité de préserver notre réputation et de promouvoir notre marque;
- l'aptitude à augmenter notre part de marché et à maîtriser les dépenses;

- les mutations technologiques;
- le développement opportun de nos produits et services et leur acceptation par les utilisateurs, ainsi que la valeur globale que ceux-ci reconnaissent à ces produits et services;
- les acquisitions, y compris l'aptitude à réussir l'intégration des entités acquises, et les cessions, y compris l'aptitude à vendre des actifs secondaires;
- le règlement de litiges en notre défaveur et l'issue d'autres événements analogues;
- l'aptitude à atteindre nos objectifs d'efficience des coûts et d'autres objectifs de coûts; et
- notre réussite dans la gestion des risques inhérents aux éléments précités.

Nous vous mettons en garde contre le fait que la liste des facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Lors de toute évaluation d'informations prospectives, nous vous conseillons d'examiner avec attention non seulement les facteurs précités et autres incertitudes ou événements, mais également les informations présentées dans notre formulaire 20-F, point 3 «Key Information - Risk Factors».

[Plan du site](#) | [Indice A-Z](#) | [Accessibilité](#)

Copyright © 1997 - 2009 CREDIT SUISSE GROUP AG et/ou entreprises liées. Tous droits réservés.
[Conditions d'utilisation](#), [Politique de confidentialité](#) et [Global Patriot Act Certificate](#).